

 <p>Université Nice Sophia Antipolis</p> <hr/> <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p>	<p><b>RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE</b></p> <p><b>Capacité en Droit</b></p> <p><b>Première année</b></p> <p><i>Responsable Pédagogique : Florence NICOUD</i></p>	<p><b>Année</b> <b>Universitaire</b> <b>2018-2019</b></p>
---	--	---

## Présentation et objectifs

Diplôme de promotion sociale sans équivalent à l'Université, la Capacité offre aux personnes s'y inscrivant la possibilité d'une seconde chance afin de trouver leur voie professionnelle ou de se réorienter. Elle permet d'une part, l'accès à l'Enseignement Supérieur dans les disciplines juridiques et offre, d'autre part, de multiples débouchés dans le monde professionnel (immobilier, assurances, banques, sociétés commerciales, concours administratifs de catégorie B...) voire à de brillantes carrières juridiques comme les métiers d'avocat ou encore de magistrat.

## 1- Organisation des enseignements

**Article 1 :** Pour obtenir la première année de Capacité en Droit, l'étudiant devra suivre les enseignements de toutes les matières obligatoires ainsi que deux cours choisis parmi les matières à option.

## 2- Contrôle des connaissances

**Article 2 :** Il est rappelé qu'il ne sera pas délivré de convocation aux examens. Celle-ci se fera par le biais de l'Environnement Numérique de Travail et du site internet.

### Article 3 : Déroulement de la 1<sup>ère</sup> Session

Un examen est organisé en fin d'année universitaire. Des épreuves anticipées pourront avoir lieu à la fin du 1<sup>er</sup> semestre pour les enseignements dispensés au cours de celui-ci.

- **Les épreuves écrites** portent sur le *Droit Public* et le *Droit Privé*. Leur durée est de trois heures respectivement.

Les étudiants doivent traiter obligatoirement deux sujets sur les quatre proposés dans chaque discipline (*Droit privé - Droit public*). Les deux sujets choisis dans chaque discipline doivent porter obligatoirement sur deux matières différentes. Chacune des deux disciplines pourra faire l'objet d'une épreuve anticipée pour la partie des enseignements qui aura été dispensée au 1<sup>er</sup> Semestre. Dans ce cas, l'épreuve organisée à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre ne portera pas sur cette partie des enseignements.

**Exemple :** En Droit Public, sont proposés deux sujets en *Droit Constitutionnel* et deux sujets en *Droit Administratif* ; le candidat doit traiter UN sujet de *Droit Constitutionnel* et UN de *Droit Administratif*. Si le *Droit Constitutionnel* a fait l'objet d'une épreuve anticipée, seuls des sujets de *Droit Administratif* seront proposés pour les épreuves organisées à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre.

Pour être déclaré **ADMISSIBLE** aux épreuves orales, le candidat doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 pour l'ensemble des épreuves écrites.

- **Les épreuves orales** consistent en deux interrogations portant sur les matières à option choisies par le candidat.

L'**ADMISSION** est prononcée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne globale (écrit + oral) de 60 points sur les 120 maximum à obtenir et **a subi la totalité des épreuves**. Lors des délibérations d'écrit, les moniteurs sont invités à transmettre leur appréciation sur les étudiants ayant suivi les Directions d'études.

**Article 4 : Déroulement de la 2<sup>ème</sup> Session**

L'admissibilité prononcée à la première session ne reste valable que pour la 2<sup>ème</sup> Session de la même année universitaire.

**Les étudiants non admissibles à la 1<sup>ère</sup> Session conservent, pour la 2<sup>ème</sup> Session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque matière.**

Le zéro n'est pas éliminatoire, sauf décision contraire du jury après délibération spéciale.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS

### Capacité - Première Année

Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Nombre d'heures de cours
<b>ANNÉE</b>			
<b>ADMISSIBILITÉ</b>	<b>3 ÉCRITS</b>		
<b>2 enseignements obligatoires :</b>			
- Droit privé : introduction au Droit, Droit des biens et des obligations	écrit de 3h	/20 (coef. 2)	60h
- Droit public :			
- Droit constitutionnel	écrit d'1h30 ( <i>anticipé au sem 1</i> )	/20	30h
- Droit administratif	écrit d'1h30	/20	30h
<b>TOTAL ÉCRITS ADMISSIBILITÉ</b>		<b>/80</b>	<b>120h</b>
<b>ADMISSION</b>	<b>2 ORAUX</b>		
<b>2 enseignements optionnels au choix parmi :</b>			
- Droit civil complémentaire : famille et incapacités	oral	/20	30h
- Droit commercial : actes de commerce, personnes commerçantes, fonds de commerce	oral	/20	30h
- Histoire des institutions	oral		30h
<b>TOTAL ORAUX ADMISSION</b>		<b>/40</b>	<b>60h</b>
<b>TOTAL ADMISSION ANNÉE</b>		<b>/120</b>	<b>180h</b>

### Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique - Bureau pédagogique des Master 1 et de la Capacité (Bureau 112 bis)  
Avenue Doyen Louis Trotabas – 06050 Nice cedex 1

Tel : +33 04.89.15.25.25 ou +33 04.89.15.25.35 – Courriel : master-droit@unice.fr – Web : droit.unice.fr